

## Commission 2 : Propriété Intellectuelle et valorisation des résultats de recherche

### **I. Les Travaux de la commission ont mis en évidence :**

#### A. L'existence de trois catégories de recherche :

- Recherche à caractère informatif pour interpeler les décideurs et la visibilité des résultats de recherche et des chercheurs ;
- Recherche dont les résultats sont commercialement exploitables ;
- Recherche destinée à répondre à la demande sociale

#### B. Le constat suivant :

- Absence d'une politique nationale de la recherche se traduisant par :
  - Des orientations floues, imprécises sur les modalités de valorisation et de protection des résultats de recherche ;
  - L'inexistence de cadre juridique délimitant les activités de valorisation et de protection des résultats de recherche ;
  - L'inadéquation entre l'offre et la demande.

Pour résoudre cette situation, les recommandations suivantes ont été émises :

1- L'urgence de l'élaboration d'une politique nationale de la recherche intégrant la stratégie de valorisation et de protection des résultats de recherche. Cette stratégie inclut :

- La création d'une structure d'appui à la valorisation et la protection des résultats de recherche passant par les étapes suivantes :
  - i. Mise en place d'un comité de pilotage constitué par les représentants des entités (DGRP, CNRs, Universités et l'OMAPI dont l'implication au sein de la Recherche doit être renforcée) composant la commission 2.

Ce Comité a pour missions de :

- élaborer les termes de références de la structure ;
  - déterminer le statut notamment le pôle de rattachement de cette structure.
  - mettre en place et rendre opérationnel la structure d'appui qui s'apparenterait à une plate-forme de concertation entre la recherche et les bénéficiaires de la recherche
- ii. Opérationnalisation de la plate forme de concertation

La commission 2 a déjà esquissé quelques attributions de celle-ci qui consistent à :

- mettre en cohérence les différentes structures existantes en charge de la valorisation et de la protection des résultats de recherche ;
- mettre en relation de manière périodique les chercheurs et les utilisateurs potentiels des résultats (le secteur productif, les opérateurs économiques, les collectivités territoriales, les ONGs,...) ;
- coordonner les actions et assurer le suivi des textes et recommandations adoptés à l'occasion de cet atelier ;
- faire une promotion de publication : inculquer la culture de la publication ;
- gérer toutes les informations relatives à la valorisation des résultats de la recherche.

iii. réalisation d'un état des lieux sur les résultats de la recherche malgache existants et d'une mise à jour des répertoires y afférents ;

iv. inventaire des besoins nationaux de recherche qui sont dans les conventions et traités internationaux (biodiversité, changement climatique, pollution, etc,...) signés et ratifiés par Madagascar.

La DGRP désignera officiellement le CIDST comme secrétaire exécutif en charge de cette activité. Les CNR et Universités devraient faire un état des lieux de leurs situations respectives et les remettront au CIDST. Ce dernier se chargera de faire la synthèse.

## **II. Pour illustrer, des exemples d'impacts positifs (et négatifs) de la diffusion des résultats scientifiques sur les populations locales ont été présentés.**

### Impacts positifs

Dans le domaine agricole :

- Recherche variétale sur les cultures vivrières source d'augmentation de la productivité ;
- Production de vaccins vétérinaires : augmentation d'effectifs de cheptel ;
- Mise en place de zones de réserve : la délimitation de certaines zones pour faire une pêche rotative qui permet une régénération de la population aquatique.

Dans le domaine de la pharmacopée :

- Recherche en matière de plantes médicinales favorisant le recours à la médecine de proximité et la valorisation du savoir local.

Dans le domaine de l'information et des TIC :

- Existence de plusieurs banques de données thématiques (Développement rural, santé publique, gestion des ressources naturelles,...) donnant accès aux résultats et à la visibilité de la recherche.

Dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables

- Biomasse
- Fatana mitsitsy
- Utilisation de l'énergie solaire et éolienne pour l'alimentation en eau potable, l'électrification rurale.

Impacts négatifs :

- L'existence de résultats de recherche valorisés à l'extérieur mais à laquelle la population malgache ne profite pas. Cas des médicaments élaborés à partir des plantes médicinales malgaches (ex : pervenche) ;
- les retombées de la bioprospection sur les communautés locales ne sont pas clairement définies ;
- La paléontologie de la Tritriva kely et d'autres sites, ayant une renommée internationale mais pas d'impact pour la population jusqu'à ce jour ;
- Exploitation irrationnelle des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables source de leur épuisement ;

- Utilisation déloyale et/ou déformée des résultats de recherche par des ONGs

Par ailleurs, pour mieux valoriser les résultats de la recherche, des mesures sont proposées :

1 . la mise en place de la structure d'appui à la valorisation et la protection des résultats de recherche précitée qui doit notamment privilégier :

- la promotion des espaces d'échanges et de rencontres entre la recherche et les acteurs de développement ;
- la communication, la sensibilisation de la population locale et des acteurs de développement en adoptant une démarche de proximité ;
- la mise en place de réseaux effectifs d'interconnexion. La NIC MG se propose d'apporter son appui technique dans ce sens. La Direction chargée des Technologies de l'Information du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique doit être approchée tenant compte du fait que cette dernière se propose de connecter tous les CNRs et Universités ;
- la visibilité des chercheurs par le biais de la réactualisation du répertoire des chercheurs ;

2. la dotation de la recherche d'une infrastructure permettant l'exposition des résultats dans le cadre de la mise en place

d'une Maison de l'Innovation et des Découvertes ; il en est de même des cas des patrimoines naturels qui devraient disposer de salles d'exposition ou de musées (de telles infrastructures seraient sources de droits patrimoniaux, de bénéfices) ;

3. l'effectivité de la refonte de la loi sur la propriété intellectuelle malgache, notamment en intégrant les quelques amendements et/ou ajouts suivants :

- durée de validité des brevets : 20 ans au lieu de 15 ans
- protection des indications géographiques
- partage des avantages relatifs aux ressources naturelles, aux savoirs traditionnels et au folklore
- suppression du certificat d'auteur d'invention
- introduction du modèle d'utilité
- considération des autres initiatives des conventions et traités internationaux signés par Madagascar.

4. Le soutien et l'allocation par l'Etat d'un budget conséquent pour permettre aux chercheurs de participer aux conférences internationales pour leur visibilité, les échanges et l'innovation ;

5. La mise en place par l'Etat de mécanismes favorisant la contribution des opérateurs économiques à l'exploitation

des résultats de recherche à travers notamment les incitations fiscales ;

6. L'application effective de la politique nationale de protection et de gestion durables des ressources naturelles ;

7. La définition d'indicateurs de résultats de recherche qui ne soient pas calqués obligatoirement sur ceux des pays étrangers tout en respectant les normes scientifiques et techniques internationales.

### **III. Les apports de la Propriété intellectuelle pour aider à la valorisation et à la diffusion des résultats scientifiques**

- Participation périodique de la Recherche aux émissions radiophoniques de l'OMAPI et de l'OMDA
- Mise en place d'une stratégie nationale de la propriété intellectuelle, de la recherche et de l'innovation
- Protection et exploitation des brevets, droits d'auteur, savoir-faire, marques, dessins et modèles et création de spin-off